

FINANCES

BUDGET 2018 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Le budget primitif 2018, voté le 22 février 2018 intègre une provision de 200 000 € au compte 6815 « Dotation aux provisions pour risques ».

Pour mémoire, elle est la conséquence du dernier versement de la subvention à l'office de tourisme et des congrès de Dunkerque en 2017.

En effet, au regard du transfert de la compétence « promotion touristique » à la communauté urbaine de Dunkerque, des corrections d'attribution de compensation (AC) étaient susceptibles d'intervenir, ce qui aurait pu avoir un impact, par voie de conséquence, sur les contributions versées au Syndicat par les communes membres.

Afin d'anticiper cette situation éventuelle, le comité avait décidé l'inscription de cette provision au budget 2018, mais celle-ci n'avait pas fait l'objet d'une délibération spécifique.

Pour y remédier et éviter toute difficulté ultérieure, il est demandé au comité de bien vouloir acter, de manière individualisée, cette décision.

Le Comité Syndical,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Indique qu'une provision à hauteur de 200 000 € est inscrite au compte 6815 du budget principal 2018.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **15 OCT. 2018**

Fait à Dunkerque, le 4 octobre 2018
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,


Frédéric VANHILLE.



République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 27 septembre 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 4 octobre 2018 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Bernard WEISBECKER -
Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT - Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT.

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Jean-Yves FREMONT –
Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE – Catherine
VERLYNDE - Grégory EVRARD.